

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1587

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 1437 (Rect) de M. Touraine

ARTICLE 2

Au vingt-troisième alinéa, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« cinq ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cinq années consécutives, sans réponse de la personne, paraissent suffisantes pour mettre fin à la conservation des gamètes.